

« Coup d'œil »

2
Juill. 2001

Les établissements de santé non hospitaliers en 1999

Depuis 1997, à Genève comme dans l'ensemble du pays, les établissements de santé pour personnes âgées et pour personnes handicapées remettent chaque année à l'Office fédéral de la statistique de nombreuses informations administratives, médicales et financières. Le présent Coup d'œil expose quelques résultats de 1999 pour notre canton.

Les établissements médico-sociaux (EMS)

3 289 personnes hébergées, dont 80 % de femmes

A fin 1999, les EMS hébergent 3 289 personnes à Genève (y compris 45 personnes effectuant un séjour de courte durée). Il s'agit principalement de pensionnaires de 80 ans ou plus (78 %). Les femmes, qui bénéficient d'une espérance de vie plus élevée que celle des hommes, représentent 80 % du total des pensionnaires. La *durée moyenne d'hébergement* – calculée pour les personnes définitivement sorties – se fixe à un peu plus de 3 ans (38,0 mois, sans les personnes ayant effectué des séjours de courte durée). Pour neuf personnes hébergées sur dix (91 %, sans les personnes en séjour de courte durée), le *motif de la sortie* est, comme on peut s'y attendre, le décès.

3 346 personnes occupées, dont 81 % de femmes

Les EMS occupent 3 346 employés à fin 1999. Huit employés sur dix (81 %) sont des femmes, une proportion nettement supérieure à celle de l'ensemble de l'économie du canton (42 % en 1998). Le personnel représente 2 760 postes (en équivalent plein temps). Ainsi, le nombre moyen de postes par pensionnaire se fixe à 0,84. La moitié des postes (49 %) sont occupés par des personnes *sans formation*.

345,4 millions de charges d'exploitation, dont 2/3 pour les salaires

En 1999, le total des *charges d'exploitation* atteint 345,4 millions de francs. Les *charges de personnel* en représentent la majeure partie (65 %). Les *charges annuelles de personnel par poste* s'élèvent à 81 046 francs. Rapportées au *nombre de personnes hébergées*, elles se fixent à 68 003 francs. Le total des *produits d'exploitation* (346,7 millions de francs en 1999)

Etablissements de santé non hospitaliers, à Genève, en 1999

| | Etablissements | Lits | Taux d'occupation des lits, en % | Employés | Charges de personnel par poste ¹ , en F |
|--|----------------|-------|----------------------------------|----------|--|
| EMS | 57 | 3 406 | 97,1 | 3 346 | 81 046 |
| EPH | 21 | 759 | 78,4 | 1 213 | 95 996 |
| Pour personnes handicapées | 15 | 649 | 78,3 | 1 075 | 95 736 |
| Pour alcooliques, toxicomanes et « cas psychosociaux » | 6 | 110 | 78,9 | 138 | 97 887 |

Source : Office fédéral de la statistique - Statistiques des établissements de santé (soins intra-muros)

¹ En équivalent plein temps. Situation en fin d'année.

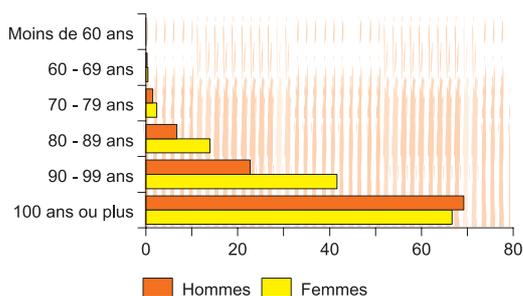


StatistiqueGenève

Les EMS hébergent essentiellement des personnes âgées. Du point de vue des principales caractéristiques socio-démographiques de leur clientèle, les EMS forment un ensemble plus homogène que celui composé des EPH. Cependant, dans la règle, la présente analyse ne considère les EPH que de façon agrégée, sans distinguer les différents types (institutions pour personnes handicapées d'une part, pour personnes toxicomanes et alcooliques d'autre part, pour « cas psycho-sociaux » enfin). A fin 1999, les lits destinés aux personnes handicapées représentent 86 % de l'ensemble des lits disponibles dans les EPH. La plupart des EMS et des EPH sont de *droit privé*, mais déclarent être au bénéfice d'une *garantie de subventionnement aux coûts d'exploitation*.

Les présents résultats proviennent de la statistique des établissements de santé non hospitaliers, menée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) en collaboration avec l'OCSTAT. Données avant validation de l'OFS.

Part en % de la population du canton hébergée dans les EMS, en 1999¹



¹ Y compris personnes hébergées pour des séjours de courte durée.

se décompose de la façon suivante : pensions : 61 %; soins LAMal, payés par les caisses-maladie : 22 %; subventions cantonales : 15 %; autres produits : 2 %.

Les rentes de l'assurance-vieillesse et survivants, les allocations pour impotent, les prestations complémentaires, etc., sont des prestations en espèces, versées aux pensionnaires, servant notamment à payer leurs frais de pension. A ce titre, les montants y relatifs apparaissent dans les produits sous la rubrique « pensions ».

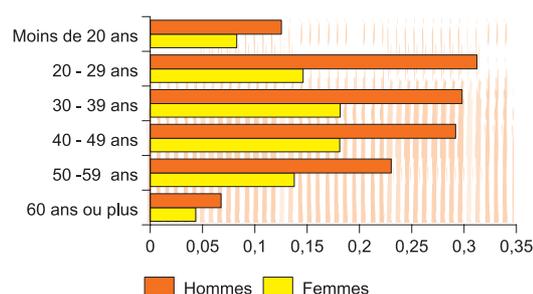
Emplois dans les établissements de santé non hospitaliers, à Genève, en 1999

| | EMS | | EPH | |
|--|---------------------|--------------|---------------------|--------------|
| | Postes ¹ | En % | Postes ¹ | En % |
| Soins médicaux et infirmiers | 561 | 20,3 | 25 | 2,8 |
| Soins auxiliaires et corporels | 1 121 | 40,6 | 66 | 7,3 |
| Conseils, services sociaux et d'occupation | 99 | 3,6 | 545 | 60,4 |
| Economat, transports, service de maison | 668 | 24,2 | 131 | 14,5 |
| Services administratifs | 211 | 7,6 | 84 | 9,3 |
| Services paramédicaux et techniques | 100 | 3,6 | 52 | 5,7 |
| Personnel d'exploitation | 2 760 | 100,0 | 902 | 100,0 |

Source : Office fédéral de la statistique - Statistiques des établissements de santé (soins intra-muros)

¹ En équivalent plein temps. Chiffres arrondis à l'unité. Situation en fin d'année.

Part en % de la population du canton hébergée dans les EPH, en 1999



à l'établissement, pour une prise en charge de jour.

Sept personnes sur dix (71 %) accueillies par les EPH souffrent principalement d'un *handicap d'ordre psychique ou mental*, et un peu moins de deux sur dix (16 %) d'un *handicap physique*.

1 213 personnes employées, dont 61 % de femmes

On enregistre 1 213 *personnes employées* à fin 1999, dont 61 % de femmes. Les 902 *postes* (en équivalent plein temps) correspondant à ces collaborateurs sont occupés, avant tout, par du personnel bénéficiant d'une *formation professionnelle* (45 %) ou d'une *formation supérieure* (37 %, éducateur, maître socio-professionnel, ...). Environ un poste sur dix est occupé par une personne *sans formation*.

110,1 millions de charges d'exploitation, dont 4/5 pour les salaires

En 1999, le total des *charges d'exploitation* des EPH, qui se monte à 110,1 millions de francs, est principalement composé de *charges de personnel* (79 %). Les *charges annuelles de personnel par poste* s'élèvent à 95 996 francs, un niveau supérieur à celui calculé pour les EMS. Du côté des *produits d'exploitation* (107,9 millions de francs en 1999), l'origine du financement des EPH est la suivante : subventions de l'assurance-invalidité : 36 %; subventions cantonales : 30 %; pensions : 27 %; autres produits : 7 %.